



Manuel de financement – Subvention de représentation

Laboratoire d'action jeunesse UA-UE

Numéro de projet : EuropeAid/177759/DD/ACT/MULTI

Contrat : NDICI AFRICA/2023/452-545

Date : septembre 2024



Co-funded by
the European Union

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

Un projet mis en œuvre par Oxfam, Restless
Development Uganda ; European Youth Forum

1. INTRODUCTION

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE offre aux initiatives des jeunes d'Afrique <https://word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=en-GB&rs=en-GB&lsLicensedUser=1&wdPid=1&WOPISrc=https://api.box.com/wopi/files/1655426507729> et d'Europe la possibilité de demander un financement par le biais d'un appel à propositions afin de mettre en œuvre leurs propres idées et solutions liées aux défis mondiaux. Le laboratoire d'action jeunesse est financé par l'Union européenne et s'inscrit dans le cadre des ambitions énoncées dans le plan d'action jeunesse de l'UE !

Le laboratoire d'action jeunesse UA-UE est mis en œuvre par Oxfam, le Forum européen de la jeunesse (EYF) et Restless Development Uganda (RD) en tant que partenaires du consortium.

L'ambition du Laboratoire d'action jeunesse est d'encourager les jeunes à tisser des liens à travers et entre les continents africain et européen. Il s'agit de relier les initiatives de jeunes à leurs pairs afin de partager, d'apprendre et de collaborer, et de faire entendre la voix des jeunes et de proposer des solutions aux décideurs politiques à différents niveaux, y compris à l'Union européenne et à l'Union africaine !

Au cours des trois prochaines années, le laboratoire d'action jeunesse lancera plusieurs campagnes d'appel à propositions invitant les jeunes dans leur diversité à poser leur candidature. Le laboratoire d'action jeunesse propose quatre types de subventions, chacun ayant un objectif différent, mais une ambition similaire : en tant qu'initiative jeunesse, vous êtes soutenu de manière à ce que le pouvoir change !

Pourquoi appelons-nous cela des bourses de transfert de puissance ? Pour trois raisons !

1. Il n'y a pas de jeunesse sans jeunesse - un Conseil consultatif de la jeunesse¹ du Laboratoire d'action pour la jeunesse examinera et sélectionnera les propositions qui bénéficieront d'un financement.
2. Nous nous efforçons d'obtenir des subventions qui facilitent et favorisent la stabilité, la résilience, la sécurité financière et la capacité organisationnelle.
3. Nous veillons à ce que les mécanismes d'application et d'établissement de rapports soient adaptés aux initiatives des jeunes.

Le laboratoire d'action jeunesse dispose de 4 types de subventions différentes :

1. Subventions à l'innovation : pour soutenir les initiatives de jeunes qui souhaitent concevoir, tester, développer et/ou améliorer des innovations liées à des défis mondiaux.
2. Subventions à l'entrepreneuriat: pour soutenir les initiatives des jeunes en matière d'entrepreneuriat et d'opportunités d'emploi.
3. Subventions de représentation : pour soutenir les jeunes qui sont confrontés à la marginalisation et qui travaillent sur le terrain pour faire entendre et amplifier leur voix à différents niveaux.
4. Subventions de coopération : pour aider les jeunes d'Afrique et d'Europe à collaborer à des initiatives de plaidoyer communes.

Chaque subvention est accordée pour une période de 12 ou 18 mois maximum, selon le type de subvention.

¹ Le YAB est composé de représentants de 10 des 12 pays ciblés par cet appel et de 2 représentants de l'Europe. Chaque année, nous prévoyons de travailler avec 12 membres du YAB qui sont sélectionnés par le biais d'un appel ouvert et d'entretiens.

Ce manuel de financement se concentre sur les subventions de représentation. Il explique l'objectif de la subvention, vous aide à déterminer si vous êtes éligible et vous guide tout au long de la procédure de candidature.

Veillez noter que:

1. Vous ne pouvez postuler qu'à une seule subvention à la fois pour chaque appel à propositions.
2. Vous ne pouvez vous voir attribuer qu'un seul contrat de subvention en tant qu'organisation dans le cadre de ce programme et, si votre candidature est retenue, elle ne sera pas prise en considération pour une nouvelle candidature au titre de la même subvention ou d'une subvention différente dans le cadre d'un prochain appel à propositions.
3. Si vous n'avez pas été retenu et qu'une subvention ne vous a pas été accordée lors d'un appel à propositions, vous pourrez présenter une nouvelle demande lors d'un prochain appel.

Les subventions de représentation sont gérées par [Restless Development-Uganda](#), une entité légalement enregistrée auprès du conseil des ONG en Ouganda sous le numéro de permis 09855. Restless Development est une organisation à but non lucratif qui soutient le pouvoir collectif des jeunes leaders pour créer un monde meilleur. Elle héberge également un collectif de jeunes en pleine expansion, composé de 185 organisations dirigées par des jeunes et réparties dans plusieurs pays. Restless Development s'est engagée à créer une agence qui ouvre la voie à un changement mené par les jeunes grâce à un transfert de pouvoir. Le programme de Restless Development se concentre sur quatre domaines d'impact : l'éducation et les moyens de subsistance, le genre et les droits sexuels, les voix et la démocratie, et la justice climatique.

Vous ne savez toujours pas s'il s'agit du bon type de subvention à solliciter ? Avant de poursuivre votre lecture, vous pouvez consulter le [site web du Youth Action Lab](#) pour vous aider à décider laquelle des quatre possibilités de subvention vous convient le mieux !

Les subventions de représentation conviennent davantage aux petites organisations ou groupes dirigés par des jeunes qui se concentrent sur les jeunes sous-représentés et marginalisés ou qui ciblent ces derniers. Cette subvention prend en compte les barrières intersectionnelles à l'engagement, à l'autonomisation et à la connexion et donnera donc la priorité aux groupes qui assureront la représentation des groupes de jeunes marginalisés grâce à un soutien qui leur permettra d'apporter le changement qu'ils souhaitent dans leurs communautés.

Les bourses de représentation sont au nombre de 40 et leur durée maximale est de 18 mois. L'appel à candidatures pour les bourses de représentation se fera en 2 cohortes.

Les subventions seront réparties en trois catégories, à savoir

Les subventions de petites taille 5 000 euros seront au nombre de 10,

Les subventions de taille moyenne de 10 000 euros seront également au nombre de 10 et

Les subventions de grande taille seront au nombre de 20 (20 000 €).

Dans le cadre de cet appel à propositions, 20 bourses seront disponibles. Pour cette première cohorte d'appels à propositions, nous attribuerons 20 bourses comme suit :

10 moyennes de 10 000 euros chacune et

10 grandes subventions de 20 000 euros chacune.

2. SUR QUOI DOIT PORTER MA PROPOSITION DE SUBVENTION DE REPRÉSENTATION ?

2.1 Objectif de la subvention de représentation

Les subventions de représentation visent à permettre aux jeunes d'apporter le changement qu'ils souhaitent au sein de leur communauté :

- Soutenir l'organisation d'événements (politiques) avec les parties prenantes concernées afin de promouvoir les droits des jeunes et les priorités des groupes de jeunes sous-représentés et marginalisés.
- Soutenir le développement de la recherche, de l'analyse et des produits de la connaissance sur des sujets en rapport avec les objectifs de l'appel.
- Permettre la participation des groupes de jeunes sous-représentés et marginalisés aux dialogues (politiques) pertinents en exprimant leurs aspirations et leurs défis.

2.2 Inclusion et équité ciblées

Les initiatives devraient donner la priorité aux jeunes marginalisés, y compris ceux qui sont confrontés à l'exclusion sociale, économique, géographique, religieuse, politique ou culturelle.

2.2.1 Créer des coalitions et des réseaux de plaidoyer

Les subventions de représentation soutiendront les **initiatives menées par les jeunes pour lutter contre les actes discriminatoires et promouvoir l'inclusion**, en particulier parmi les jeunes sous-représentés et marginalisés. Elles soutiendront également **des initiatives de création de mouvements, telles que des coalitions et des réseaux de plaidoyer de la première heure** ; des initiatives alignées sur les plans nationaux pour la jeunesse et l'agenda 2063 de l'UA ; le soutien au développement de solutions politiques et d'alternatives pour le bien-être des jeunes (Hackathons) et la participation accrue des jeunes aux processus de prise de décision, à l'examen et à la formulation des politiques.

2.2.2 Renforcement des capacités et recherche

Dans le cadre de la subvention, vous bénéficierez d'opportunités de formation et de développement du leadership en fonction de vos ambitions en matière de plaidoyer.

2.3 Jeunes marginalisés

Cette subvention se concentrera sur le soutien d'initiatives menées par des jeunes sous-représentés et marginalisés en Afrique, ou bénéficiant à ces derniers. La subvention de représentation reconnaît que certains jeunes sont marginalisés. Cependant, ce programme prend en compte la diversité et identifie les éléments communs qui peuvent causer l'exclusion et les obstacles à la participation des jeunes au niveau social, économique et/ou politique. Ces éléments comprennent, sans s'y limiter, les jeunes vivant avec un handicap, ceux qui n'ont pas reçu d'éducation formelle, les populations autochtones, les jeunes femmes, les migrants, les réfugiés, les jeunes ruraux, les jeunes vivant avec le VIH, etc. Dans votre

proposition, nous cherchons à en savoir plus sur votre approche de l'inclusion et de l'implication de différents groupes de jeunes dans votre travail.

2.4 Durabilité

Les candidats devront expliquer la continuité du projet après la fin de la période de subvention. En d'autres termes, comment vous prévoyez que vos activités se poursuivront ou que les résultats de vos activités créeront des changements après la fin de la période du projet.

3. POSTULER À UNE SUBVENTION DE REPRÉSENTATION

3.1 Puis-je prétendre à la subvention de représentation ?

Les **critères d'éligibilité des** subventions de représentation sont les suivants :

1. Votre organisation ou groupe doit être dirigé par des jeunes sous-représentés ou cibler les jeunes marginalisés. Les jeunes (15-35 ans) sont les décideurs et les bénéficiaires, le fondateur ou au moins les cofondateurs doivent avoir moins de 35 ans, et au moins 70 % du personnel doit être composé de jeunes de moins de 35 ans.
2. Vous devez être un groupe de jeunes enregistré, une ONG, une association ou un syndicat, un collectif, un réseau ou une alliance de ces acteurs.
3. On estime que 60 % de tous les groupes cibles sont des jeunes femmes/des personnes appartenant à des minorités ou des groupes dirigés par des jeunes femmes, et que 10 % devraient être des jeunes handicapés ou être dirigés par des jeunes handicapés.
4. Votre organisation ou groupe doit être basé dans l'un des 12 pays africains : Éthiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
5. L'activité que vous proposez se déroule dans un ou plusieurs des 12 pays susmentionnés.

3.2 Marche à suivre pour postuler à une subvention de représentation

ÉTAPE	ACTIVITÉ	EXPLICATION
PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION		
Étape 01	Répondre à l'appel à propositions (AP)	<p>Un appel à propositions est lancé chaque année en novembre et les organisations ont jusqu'à six à huit semaines pour y répondre et soumettre leur candidature.</p> <p>Les demandes seront effectuées par le biais d'un lien vers le système de demande ON Grip. L'environnement en ligne ON Grip vous guidera à travers les questions et les éléments narratifs et financiers de votre proposition.</p> <p>Dans l'appel à propositions, les candidats sont encouragés à rejoindre la communauté en ligne « Power to Voices » afin de recevoir des mises à jour sur le processus de candidature et d'entrer en contact avec d'autres organisations de jeunesse :</p>

		<p>Étape 1 : S'inscrire sur la plateforme « Power to Voices » en créant un compte : S'inscrire ici</p> <p>Étape 2 : Allez sur le site de la communauté du laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE et cliquez sur « suivre » pour devenir membre du groupe, en suivant ce lien : Communauté du laboratoire d'action pour la jeunesse de AU-EU Youth Action Lab Community Power to Voices</p>
Étape 02	Événements en ligne et autres formes de soutien aux bénéficiaires	<p>Dans le cadre du soutien supplémentaire apporté aux candidats, une session en ligne sera programmée avant la clôture des candidatures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • clarifier et illustrer à l'aide d'exemples les types d'initiatives pour lesquelles il convient de présenter une demande. • clarifier les conditions minimales d'éligibilité et le processus d'évaluation des candidatures. • répondre à toutes les questions que les bénéficiaires pourraient encore se poser. <p>Deuxièmement, des réunions d'information et de sensibilisation en personne seront organisées dans des pays sélectionnés avec des bénéficiaires de subventions ombrelles ou disposant d'un bon réseau.</p>
SÉLECTION DES SUBVENTIONS		
Étape 03	Évaluation des candidatures et premières listes de sélection	<p>Toutes les subventions doivent être soumises en anglais, en français ou en portugais et répondre à l'appel à propositions que vous avez sélectionné. Remarque : vous ne pouvez postuler qu'à un seul appel à propositions à la fois et ne soumettre qu'une seule demande pour l'appel à propositions que vous avez sélectionné ! Si vous soumettez plusieurs demandes pour un ou plusieurs appels à propositions, seule la première demande sera prise en considération.</p> <p>Après avoir reçu toutes les candidatures, le comité consultatif des jeunes du laboratoire d'action pour la jeunesse et l'équipe de Restless Development procéderont à une sélection :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer l'éligibilité de chaque demande 2. Attribuer une note à chaque demande en fonction de la description et de la proposition financière soumises, conformément aux critères de sélection établis. 3. Les propositions les mieux notées seront notifiées et nous nous engagerons ensemble dans un processus de diligence raisonnable et d'"évaluation organisationnelle". Ce processus se déroulera sur une période d'environ trois semaines.
SUBVENTION ATTRIBUÉE		
Étape 04	Offre de subvention et conventions	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois que l'évaluation de la diligence raisonnable et de l'organisation a donné un résultat positif, la procédure d'octroi de la subvention est lancée. • Les candidatures retenues recevront la notification officielle d'attribution de la subvention et nous signerons ensemble une

		<p>convention de subvention. L'ambition est de notifier les organisations à la fin du mois de février 2025.</p> <ul style="list-style-type: none">• La signature de la convention de subvention est suivie du premier transfert financier et d'une première réunion (réunion de démarrage) avec les bénéficiaires sélectionnés en mars 2025 pour discuter de la proposition de projet et des prochaines étapes.• Le transfert financier pour les subventions de représentation sera effectué en deux transferts pour les subventions moyennes et importantes (10 000 et 20 000 euros). Cependant, pour toutes les subventions, la planification de la proposition et les étapes fixées seront prises en compte lors du transfert des fonds.• Les candidats non retenus seront informés et encouragés à participer à l'ensemble du programme, notamment par le biais de la plateforme Power to Voices. Les candidats auront la possibilité de demander une brève évaluation de leur candidature s'ils le souhaitent. L'ambition est de répondre aux demandes d'évaluation détaillée avant la fin du mois de mars 2025.
--	--	---

3.3 Utilisation du système en ligne "ON Grip" pour soumettre votre candidature

Il existe des liens hypertextes uniques pour chacun des quatre types de subventions. En cliquant sur l'un de ces hyperliens, vous accéderez au **formulaire web de demande de subvention ON Grip**. A partir de là, suivez les étapes ci-dessous :

- créer un compte sur le portail communautaire ON Grip. Remarque : vous devrez d'abord créer un compte avant de pouvoir continuer à remplir votre demande.
- Une fois votre compte créé, vous recevrez un e-mail vous permettant de vous connecter au **portail ON Grip Community**.
- NB - Toute première visite nécessite un **mot de passe**. Les visites suivantes nécessitent le **nom d'utilisateur et le mot de passe**.
- Dans le portail communautaire, vous pourrez continuer à rédiger votre candidature. Vous verrez un bandeau vert en haut de votre écran avec différents onglets. Cliquez sur l'onglet "**Mes candidatures**", où une candidature nouvellement créée devrait s'y trouver en attente d'être complétée et soumise.
- Une fois que vous aurez soumis votre candidature, vous ne pourrez plus la modifier, assurez-vous bien d'être satisfait de vos réponses !
- Après la clôture de l'appel à propositions, nous examinerons toutes les candidatures sur la plateforme ON Grip. Vous recevrez un message vous informant de la décision finale concernant votre candidature **environ six semaines** après la clôture de l'appel à propositions.

3.4. Focus sur les questions narratives de la demande

Vous ferez votre demande sur la base des questions figurant dans le système de candidature d'ON Grip ci-dessus. Le formulaire de candidature vous guidera dans votre démarche grâce aux questions et consignes spécifiques indiquées sur le formulaire.

Le formulaire de candidature comporte les sections suivantes:

Vous devez répondre à toutes les sections et respecter les instructions et conseils fournis. Vous serez évalué sur la base de votre candidature. Il est important que vous respectiez la longueur et le nombre de pages suggérés.

1. Informations sur l'organisation et coordonnées
2. Détails supplémentaires sur l'organisation
3. Pertinence et justification du projet
4. Prestations à livrer et activités du projet
5. Capacité
6. Suivi et évaluation
7. Gestion des risques
8. Durabilité du projet
9. Budget du projet
10. Questions supplémentaires (facultatif)

3.5 Exigences minimales en matière de budget

- Tous les candidats doivent utiliser le modèle de budget fourni dans le dossier de candidature. Les trois feuilles de travail du modèle doivent être remplies, à savoir le budget détaillé, le budget résumé et la justification du budget.
- La description des articles doit être suffisamment détaillée. Toutes les colonnes de chaque ligne budgétaire doivent être remplies et indiquer le coût par catégorie, le nombre d'unités et la valeur unitaire spécifiée pour chaque poste en fonction des indications fournies. Le budget doit inclure les coûts liés au projet dans son ensemble.
- Le budget doit être établi en euros. Les coûts et les valeurs unitaires sont arrondis à l'euro le plus proche.
- Pour tous les coûts liés aux ressources humaines, vous devez indiquer le pourcentage à côté de la description des postes, qu'ils soient à temps plein (ETP) ou à temps partiel.
- Les coûts budgétaires doivent être basés sur le principe du raisonnable, de l'admissible et de l'allouable.
- Par raisonnable, nous entendons des coûts qui sont justes sur la base des prix du marché, c'est-à-dire ni élevés ni faibles.
- Admissibles - coûts acceptables.
- Imputables - coûts qui peuvent facilement être retracés dans le budget approuvé de la proposition.
- Tous les coûts encourus pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

3.6 Exigences spécifiques au budget

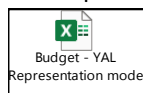
- Prévoir un budget d'**au moins 5 % de la subvention accordée** pour l'appui technique (développement des capacités et renforcement institutionnel de l'organisation).
- Les bénéficiaires d'une subvention moyenne (10 000 euros) doivent prévoir un budget pour **une activité de mise en relation et d'apprentissage** pour un **représentant** par organisation (vol, hébergement et indemnités journalières pour un événement de 5 jours - 3 jours d'atelier incluant les 2 jours de voyage).

Les bénéficiaires de grandes subventions (20 000 euros) doivent prévoir **un budget pour une activité de liaison et d'apprentissage pour deux représentants** par organisation (vol, hébergement et indemnités journalières pour un événement de 5 jours - 3 jours d'atelier dont 2 jours de voyage).

L'allocation budgétaire sera évaluée, entre autres, en fonction des montants alloués aux activités du projet, aux ressources humaines et à d'autres formes de soutien organisationnel (par exemple, les capacités financières et administratives) afin de garantir que la planification budgétaire corresponde aux objectifs. Nous n'accepterons pas les budgets entièrement consacrés aux coûts des ressources humaines.

Utilisation du format de budget obligatoire

Veuillez vous assurer que votre candidature inclut le modèle de budget complété fourni. Les candidatures ne respectant pas ce format ne seront pas prises en compte.



[Click to download](#)

3.7 Qu'est-ce qui fait qu'une candidature sera acceptée ?

Qu'est-ce qui fait le succès d'une candidature ?

- S'identifier comme appartenant à un groupe marginalisé ;
- Démontrer que le projet est mené par des jeunes et qu'il promeut le leadership, la participation et la prise de décision des jeunes.
- Avoir une expérience de travail avec des groupes marginalisés ;
- Durabilité : Continuité après la fin de la période de subvention (par exemple, financement, renforcement des capacités, système de jumelage).

Quels seront les facteurs d'échec ?

- La demande ne répond pas aux critères - voir les critères d'éligibilité ;
- La demande n'est pas présentée dans le bon format ou des questions clés sont restées sans réponse ;
- Coûts déraisonnables (cf. lignes directrices financières) ;
- En général, l'achat de véhicules à moteur, de terrains ou de bâtiments ;
- être candidat à un autre type de subvention du Laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE
- Une mauvaise présentation ou une candidature incomplète.

4. GESTION GLOBALE DES SUBVENTIONS

Tous les mécanismes de subvention du Laboratoire d'action jeunesse UA-UE ont pour ambition de renforcer les capacités et de mettre en relation des jeunes d'Afrique et d'Europe. Participer aux subventions de représentation, c'est bien plus que recevoir un soutien financier !

Les subventions de représentation seront gérées et coordonnées par Restless Development. En tant que bénéficiaire d'une subvention de représentation, vous serez en contact avec le responsable des programmes, qui sera votre principal interlocuteur tout au long de votre parcours.

En tant que bénéficiaire d'une subvention de représentation, vous pouvez vous attendre à une communication régulière avec Restless Development par le biais de courriers et d'appels en ligne. Ensemble, nous étudierons comment le coaching et le mentorat peuvent apporter de la valeur à votre travail ou à vos besoins en matière d'apprentissage et de développement des capacités. Votre interlocuteur sera également disponible pour toute question pratique concernant la mise en œuvre de votre subvention, les dépenses, etc.

Les bourses de représentation visent à mettre en relation des jeunes de différents pays. En tant que boursier, vous devrez rejoindre la communauté en ligne de notre projet sur la plateforme numérique Power2Voices. Chaque mois, nous proposerons des échanges interactifs de partage et d'apprentissage entre la cohorte de boursiers dont vous ferez partie ainsi qu'avec d'autres participants. De plus, en tant que plateforme numérique interactive, vous pourrez décider vous-même de saisir l'occasion de prendre l'initiative de créer des opportunités d'apprentissage et d'engagement avec les autres boursiers du projet Youth Action Lab !

Le laboratoire d'action jeunesse organise chaque année des événements d'apprentissage en présentiel. En tant que boursier, vous serez amené à participer à l'événement et partager votre propre apprentissage et vos connaissances avec vos pairs d'Afrique et d'Europe !

Les subventions de représentation offrent des possibilités de développement des capacités basées sur les besoins et les intérêts que vous avez identifiés en tant qu'organisation. Dans votre proposition, il vous sera demandé d'allouer au moins 5 % de votre budget total à des activités de développement des capacités. Vous pouvez être totalement proactif dans ce domaine - par exemple, vous connaissez une excellente opportunité de formation pour les membres de votre personnel et vous proposez de vous y engager. Si vous avez des besoins spécifiques en matière de développement de capacités mais que vous avez du mal à trouver la bonne entité ou l'opportunité qui répondra à vos besoins, Restless Development vous aidera à obtenir une vue d'ensemble des prestataires potentiels avec lesquels vous pourrez vous engager.

5. CONTRATS, RAPPORTS ET TRANSFERTS FINANCIERS

La convention de subvention est un document contraignant qui précise la période de temps nécessaire pour mener à bien le projet, le montant de la subvention accordée sur la base de la demande approuvée, le plan de travail et le budget. La convention de subvention décrit également les exigences liées à la subvention, notamment les exigences en matière de rapports, l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel (SEAH), les conflits d'intérêts, ainsi que d'autres conditions générales.

Tous les coûts engagés pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

Décaissements de la subvention ; - pour les subventions de 10 000 euros à 20 000 euros, il y aura deux tranches. Le premier versement sera effectué en fonction des conditions/étapes suivantes :

- Réalisation intégrale de la convention de subvention et de toutes ses annexes
- Signature du budget et plan de travail,
- Formulaire d'information bancaire dûment rempli,
- Fiche d'information du bénéficiaire dûment remplie.

Le deuxième versement sera effectué après avoir réalisé les étapes suivantes.

- Accusé de réception et relevé bancaire du premier versement,
- rapport narratif semestriel et rapport d'évaluation
- rapport sur les irrégularités et bilan effectué,
- inventaire des risques
- progrès réalisés dans le cadre du programme MEAL.
- demande du second et dernier versement

6. DÉTAILS SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le programme YAL est conçu pour toucher de nombreuses organisations de jeunesse et, en tant que tel, il s'agit d'une subvention compétitive basée sur des demandes. Par conséquent, pour qu'une organisation reçoive un financement, elle doit soumettre une demande qui sera examinée sur base d'une méthode d'évaluation ouverte et transparente.

Comme il s'agit de fonds de **transfert de pouvoir** conçus par des jeunes pour des jeunes, le **Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ)** dispose d'un pouvoir de décision dans le processus de sélection.

Le processus de sélection comprendra les éléments suivants :

- Restless Development dirigera la sélection des candidatures en fonction des critères d'éligibilité (une semaine pour la sélection avec une extension possible en fonction du nombre de candidatures reçues).
- Au cours du processus de sélection, les candidats sont regroupés en fonction des pays d'éligibilité, afin d'assurer une représentation équitable des 12 pays ciblés.
- Les candidats présélectionnés sont ensuite soumis à un processus d'évaluation de la candidature par le YAB et les partenaires du consortium à l'aide d'un outil d'évaluation prédéfini qui permet de noter les différents éléments de la proposition.
- Les propositions les mieux notées seront notifiées et invitées à remplir des formulaires et à fournir d'autres détails pour permettre la signature de contrats.
- Cette étape est suivie d'une vérification du projet et d'une évaluation préliminaire de la capacité du demandeur par le biais d'un processus d'évaluation de la capacité organisationnelle.
- Le cas échéant, des visites de sites peuvent être effectuées dans le cadre du processus d'évaluation afin de s'assurer que les candidats disposent des procédures minimales en matière de gouvernance et de comptabilité et/ou pour examiner les programmes existants.
- Restless Development collaborera avec ses différents bureaux nationaux dans ce cadre-là, y compris avec un soutien sur le terrain des membres du YAB dans la mesure du possible.

7. DÉCLARATION EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE applique une "tolérance zéro" à l'égard de toute forme d'inconduite (qu'elle soit de nature sexuelle, financière ou interpersonnelle). Cela signifie que le Laboratoire Action Jeunesse, soutenu par les politiques d'Oxfam, du Forum européen de la Jeunesse et de Restless Development Uganda, s'assure que la protection, la gestion financière et le comportement interpersonnel soient abordés dans les accords, les programmes avec les partenaires et les organisations subventionnées, les fournisseurs et les sous-traitants. Il s'agit notamment des fautes liées à la protection, telles que l'exploitation sexuelle, le harcèlement sexuel ou la maltraitance des enfants, les fautes liées à la corruption, telles que la fraude, le vol, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le détournement de l'aide ou le népotisme, et les fautes interpersonnelles, telles que les brimades, l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination.

Lors des évaluations organisationnelles précédant la signature de la convention de subvention, nous réfléchissons ensemble aux politiques, au code de conduite et aux mécanismes mis en place par votre organisation (en tenant compte de la taille de votre organisation et du montant de la subvention) et nous réfléchissons aux besoins potentiels en matière de développement des capacités pour faire face aux fautes professionnelles. Les organisations bénéficiant d'un financement du Laboratoire d'action pour la jeunesse doivent signaler toute allégation de mauvaise conduite au sein du projet global du Laboratoire d'action pour la jeunesse de l'UA-UE ou de l'un de ses bénéficiaires à l'adresse integrity@oxfamnovib.nl ou en utilisant le [formulaire web disponible ici](#). Tous les rapports reçus feront l'objet d'une enquête et, s'ils sont fondés, d'une action dans un délai raisonnable et conformément aux politiques d'Oxfam. Si votre problème concerne un bénéficiaire d'une subvention du Youth Action Lab, le partenaire de projet respectif qui gère la relation avec le bénéficiaire (Oxfam en Afrique, European Youth Forum ou Restless Development Uganda) assurera la coordination en suivant les procédures établies dans chaque organisation individuelle. Dans tous les cas, tous les cas signalés et les mesures prises seront communiqués à Oxfam Novib en tant que titulaire du contrat avec le donateur. Si, pour une raison quelconque, le traitement de la plainte n'est pas possible ou si l'organisation n'est pas disposée à le faire, c'est l'agence chef de file (Oxfam) qui gèrera ce processus. Les organisations partenaires gèrent les plaintes de manière à concilier le respect d'une procédure régulière et une approche centrée sur le survivant, dans laquelle les souhaits, la sécurité et le bien-être du survivant restent les priorités dans tous les domaines et toutes les procédures.

Si votre préoccupation concerne le fonctionnement ou l'action inappropriée d'un membre du projet de laboratoire d'action jeunesse UA-UE, le responsable du consortium du projet coordonnera l'enquête, conformément aux politiques et processus en vigueur d'Oxfam.

Si la préoccupation est directement liée aux comportements du gestionnaire du consortium, elle sera transmise au comité directeur du laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE.